

Des pratiques démocratiques de crise

Vincent de Coorebyter

Depuis quelques dizaines d'années, la démocratie est en crise, et en crise profonde. Nous en avons connu une première preuve empirique, en Belgique, lors des élections du 24 novembre 1991, le fameux « dimanche noir » qui a vu l'extrême droite tripler son score à la Chambre. Cette crise n'a jamais été réellement surmontée depuis lors, et toute l'Europe ou presque en laisse percer les symptômes au plan électoral. Périodiquement, les partis d'extrême droite, nationaux-populistes ou populistes obtiennent, dans différents pays, des scores à deux chiffres qui témoignent d'un malaise, d'une colère ou d'une déception. Tendanciellement, l'instabilité électorale n'a cessé d'augmenter dans la plupart des pays européens, comme si les électeurs, chaque fois insatisfaits, en étaient réduits à essayer les partis politiques les uns après les autres. Plus récemment enfin, depuis l'éclatement de la crise financière et bancaire à l'automne 2008, la quasi-totalité des élections législatives débouche sur un vote-sanction extrêmement sévère pour la majorité en place, et qui ne peut s'expliquer que par le dépit de l'électorat. Le fait qu'en France, les socialistes aient perdu toutes les élections intermédiaires depuis l'accession de François Hollande à la présidence en constitue un exemple frappant. Un autre, plus significatif sur le fond, réside dans les élections législatives espagnoles de novembre 2011, qui ont vu les socialistes du PSOE, alors au pouvoir, perdre plus d'un tiers de leurs électeurs, essentiellement au profit du Parti populaire. Déboussolé, l'électorat espagnol a protesté contre la politique d'austérité de José Luis Zapatero en portant au pouvoir un parti de droite favorable à une austérité plus drastique encore, ce qui n'est pas étranger à la montée en puissance de Podemos depuis sa création en mars 2014.

Les motifs de cette crise sont multiples et difficiles à démêler, et ce n'est pas l'objet de ce texte que de les établir. Il en est un, cependant, sur lequel nous devons nous arrêter, car il semble pouvoir éclairer les nouvelles pratiques de la démocratie. Il s'agit, de surcroît, d'un motif de malaise à la fois profond et structurel, c'est-à-dire, on peut le craindre, indépassable. Pour le résumer en une phrase, il réside en ceci que les évolutions qui ont rendu la démocratie indispensable, qui en ont fait le seul régime admissible pour la plupart des citoyens, la rendent en même temps insatisfaisante, frustrante, source de dépit et de colère.

Pour expliquer ce point qui peut paraître contradictoire, il faut rappeler que la démocratie représentative, fondée sur la libre élection de représentants du peuple au suffrage universel, s'est imposée comme le seul régime possible quand des mutations sociologiques remontant au moins au 16^e siècle ont fini par déboucher sur une *évidence* et sur une *valeur* presque unanimement acceptées.

L'*évidence* – dont on s'est avisé plus tôt, en Belgique, que dans d'autres pays européens – est celle de l'irréductible pluralisme de la société, de son indépassable complexité. C'est l'évidence selon laquelle le peuple – notion cardinale, puisque la démocratie en fait le détenteur de la souveraineté – est une abstraction, voire une tromperie. Il est manifeste, aujourd'hui, qu'il n'existe pas de « peuple » un tant soit peu homogène et dont la « volonté » pourrait s'exprimer dans un vote clair ou dans une politique gouvernementale. Il existe seulement une gigantesque marqueterie de groupes, de valeurs, d'intérêts, d'univers professionnels, de positions sociales, d'héritages idéologiques ou philosophiques infiniment divers, toujours plus fragmentés, sans cesse recomposés, et dont la diversité et les contradictions traversent les individus eux-mêmes, qui ne sont pas rares à se sentir déchirés entre plusieurs fidélités, entre plusieurs appartenances.

Quant à la *valeur* – dont le triomphe se prépare lui aussi depuis plusieurs siècles, mais qui règne en maître depuis quelques décennies seulement –, il s'agit de la liberté individuelle, de la radicale liberté de choix et d'autodétermination que presque tous les citoyens s'attribuent et attribuent à leurs enfants (seules certaines décisions mêlant intimement le privé, la famille et la religion échappant, dans certains milieux, à ce primat de la liberté individuelle, non sans résistance de la part de ceux qui subissent des restrictions de leur capacité de choix).

Sur cette double base de pluralisme social et d'autodétermination individuelle, la démocratie s'est imposée comme le seul régime politique acceptable. Par l'instauration du système parlementaire et, surtout, par l'extension du droit de vote et d'éligibilité à la quasi-totalité des citoyens, c'est le seul régime qui permette d'éviter que le pouvoir soit durablement monopolisé par *une* tendance, *une* coterie, *une* classe, *une* idéologie ; c'est le seul régime qui organise la libre compétition de tous les groupes de valeurs et d'intérêts, et qui consacre ainsi le pluralisme régnant dans la société, seules certaines lois et certaines dispositions constitutionnelles limitant ce qu'il est permis de dire ou de faire. Mais la démocratie est aussi, pour les mêmes motifs, le seul régime qui reconnaisse la liberté individuelle de chacun, qui invite cette liberté à s'exprimer et à se traduire dans l'action politique, et qui autorise, en laissant aux élus le monopole de l'adoption de la loi, à se libérer de toutes les traditions et de tous les héritages (notamment monarchiques et religieux), à réformer perpétuellement le droit pour le faire coller à l'évolution de la société, de l'économie, des mœurs, des connaissances, des sensibilités... C'est un truisme, mais qui mérite d'être rappelé en ces temps de crise de la représentation politique : la démocratie est le seul régime qui puisse prétendre consacrer la souveraineté du peuple *et* de l'individu.

Mais c'est précisément parce que la démocratie prétend respecter une souveraineté collective *et* la liberté individuelle, et parce qu'elle se déploie sur fond de pluralisme et d'individualisme radical, qu'elle est devenue profondément insatisfaisante, frustrante. Sans trop y réfléchir, les citoyens prennent au sérieux la propagande démocratique selon laquelle ils ont leur destin dans leurs mains, selon laquelle ils peuvent réformer la société à l'aide de leur bulletin de vote, selon laquelle chaque voix compte et peut faire la différence. Or, pour les raisons qui viennent d'être rappelées, la démocratie ne permet pas à une quelconque souveraineté populaire de s'exercer réellement, et encore moins aux aspirations individuelles des citoyens de se traduire en choix politiques. Parce que la société est complexe, fragmentée et infiniment diverse, et parce que chaque citoyen bricole sa propre synthèse entre ses multiples valeurs et ses multiples appartenances, il est devenu rarissime qu'une aspiration collective claire et largement partagée se dégage des urnes et puisse se concrétiser dans une action gouvernementale : les aspirations qui s'expriment

au travers d'une élection sont multiples, ambiguës et contradictoires, presque illisibles. Et il est encore plus rare qu'une éventuelle aspiration clairement affirmée puisse faire table rase du passé, qu'elle permette une nouvelle fondation collective. Alors que le mythe de la souveraineté du peuple, en démocratie, sous-entend qu'une nouvelle page est à écrire après chaque scrutin, la réalité est infiniment moins grisante. La nature des votes, qui oscillent souvent entre traditionalisme et engouements passagers ; le nombre toujours plus élevé de lobbys, qui défendent le point de vue de composantes toujours plus nombreuses de la société ; le respect des accords historiques et des héritages nationaux ; la prise de conscience des injustices ou des effets pervers engendrés par toutes les décisions, qui contraignent à les rendre sans cesse plus complexes ; l'institutionnalisation de la diversité, particulièrement vivace en Belgique où les intérêts socio-économiques, les entités fédérées et les grands courants idéologiques et philosophiques ont leurs propres espaces de liberté ou de négociation consacrés par le droit... : tout cela, qui résulte du triomphe du pluralisme et de la liberté, condamne n'importe quel gouvernement au conservatisme, au compromis et à la frustration – ou, s'il veut prendre ses responsabilités, à une prise de risque majeure.

Depuis plusieurs années, des circonstances supplémentaires aggravent encore le malaise démocratique. L'impuissance à résoudre les problèmes économiques de manière efficace et équitable est manifeste au niveau européen, de même que l'impuissance à résoudre les problèmes démographiques et climatiques est patente à l'échelle mondiale. Mais, même abstraction faite de ces accélérateurs d'angoisse, le cours normal de la démocratie est devenu structurellement frustrant, motif pour lequel on a diagnostiqué, depuis plusieurs décennies déjà, une crise de la représentation politique. Entre les décisions alambiquées sur des enjeux enchevêtrés, les équilibres illisibles pour les non-initiés, les tabous en sens croisé, les petites lâchetés de gouvernements tétanisés à l'idée de perdre le prochain scrutin, et entre, surtout, les contradictions qui opposent des intérêts solidement ancrés dans la réalité, aucune action gouvernementale ne peut satisfaire le citoyen, dont les attentes ne sont rencontrées que très partiellement dans chaque décision prise et qui, quelle que soit la politique menée, constate que la décision démocratique, par sa complexité, est en retard et à la peine face aux défis qui s'accumulent.

*

Nous avons commencé par brosser ce tableau parce que l'image de la politique qui s'en dégage permet de mieux comprendre les nouvelles pratiques de la démocratie actuellement à l'œuvre. Ces pratiques, qui sont nombreuses et diverses, ne feront l'objet ici que d'un aperçu sélectif et synthétique, et par conséquent injuste ; mais il aura atteint son objectif s'il permettait de mettre un peu d'ordre dans ce qui pourrait constituer, sinon, un inventaire à la Prévert.

Que retenir parmi les expériences en cours, et comment les ordonner ? Si le diagnostic qui précède est exact, il doit être possible de repérer des pratiques nouvelles dont l'émergence découle, pour une part au moins, de cette situation de blocage démocratique *et* de cette exigence de souveraineté et de liberté, de cette exigence de respect des attentes collectives et individuelles. Autrement dit, le décalage entre l'exigence de voir chaque volonté collective ou individuelle respectée et l'incapacité du système à répondre à cette exigence

doit pouvoir expliquer bon nombre de pratiques contemporaines. Si la démocratie engendre bien les frustrations évoquées plus haut, on peut comprendre que les pratiques typiquement contemporaines prennent, comme nous allons le voir, *soit* la forme d'une réaction désespérée à la crise du système, *soit* la forme d'un engagement qui contourne la politique, *soit* la forme d'un affrontement direct avec le pouvoir. On peut discuter, sans doute, le fait de classer les différentes pratiques ainsi, et il nous arrivera d'en ranger l'une ou l'autre dans une catégorie qui n'aurait pas été choisie par ses initiateurs. Mais ce classement nous permettra d'ordonner les pratiques par leur manière de réagir à un même constat d'impuissance et de frustration, et il constitue à ce titre un prolongement de nos constats de départ.

1.a/ Une des pratiques les plus en vogue actuellement, et que nous rangerons parmi les réactions désespérées à la crise du système, réside dans ce qu'on nomme la e-démocratie, autrement dit le recours, dans le débat citoyen, à Internet et aux réseaux sociaux.

Cette présentation de la e-démocratie est délibérément provocatrice : nombre d'acteurs voient au contraire dans l'explosion du numérique un nouvel espoir pour la souveraineté populaire. De fait, certaines mobilisations, de celles qui ont permis l'échec de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) préparé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1997 à celles qui ont conduit au « printemps arabe » de 2011 et au renversement de plusieurs régimes autoritaires, n'auraient pas pu aboutir, ou pas aussi efficacement, sans l'usage d'Internet et des réseaux sociaux. Mais si l'on entend évaluer la e-démocratie, il faut distinguer entre l'innovation technique et la mobilisation démocratique. La protestation contre l'AMI, ou contre les régimes tunisien, égyptien, syrien, etc., aurait été virulente même sans Internet, et ces peuples n'ont pas renversé leurs dirigeants en multipliant les *post* sur la Toile mais en descendant dans la rue ou en cessant le travail. Par contre, l'irruption d'Internet a fait exploser une pratique démocratique déjà existante, mais qui restait infiniment plus modeste jusque-là : le débat citoyen, qui prend désormais les contours d'un forum multipolaire et continu.

Le support électronique n'a pas inventé le débat citoyen, mais il le simplifie et le démultiplie, il le libère des contraintes du temps et de l'espace. Les forums de discussion sur Internet, qui associent potentiellement tous les utilisateurs, permettent un débat simultané et ouvert à tous, très différent de ce qu'autorise une publication papier à travers ses livraisons successives. Cet espace public virtuel encourage une réelle interactivité et une égalité de principe entre tous les intervenants, à la différence des salons littéraires et des sociétés savantes du 18^e siècle, qui ont inauguré ce que Jürgen Habermas appelait « l'espace public » mais qui restaient des lieux très fermés, réservés à une élite.

Pour autant, il serait excessif de voir dans l'électronique « un nouvel âge athénien pour la démocratie », comme le faisait Al Gore, vice-président des États-Unis, en 1994. À tort ou à raison, nous rangerions plutôt les forums de discussion sur Internet dans ce que nous avons appelé une réaction désespérée à la crise du système. Car si la discussion, sur ces forums, est toujours vive et parfois bien argumentée, elle prend aussi, le plus souvent, un ton fortement désenchanté, voire franchement poujadiste, que ce soit entre internautes ou à l'égard de la cible commune que constituent les partis, les gouvernements et les élus. C'est avant tout une critique en règle de la démocratie représentative qui s'exprime dans ces forums, non pas dans chaque message pris individuellement, mais si l'on considère la dynamique d'ensemble : par ces prises de parole, les citoyens montrent

qu'ils aspirent à un « au-delà » de la représentation politique effective, à une nouvelle forme de démocratie. La déploration, les attaques, le sarcasme, l'ironie y règnent en maîtres, mais cette tonalité critique – qui reflète les blocages et la frustration évoqués plus haut – ne débouche sur aucun changement réel apporté aux situations dénoncées. *De facto*, ce forum permanent enferme les citoyens dans une illusion de démocratie délibérative, où l'on débat longuement pour avoir le dernier mot... mais entre soi, entre internautes, c'est-à-dire entre non-décideurs. Le fait que des citoyens se parlent sans intermédiaire ne signifie pas qu'il se crée une nation électronique enfin souveraine : nous ne sommes pas ici au-delà mais *en deçà* de la représentation, à l'écart des circuits réels de pouvoir. Si, dans les régimes autoritaires, Internet apporte un progrès considérable par ses capacités de mise en réseau et en tant qu'alternative aux médias contrôlés par le pouvoir, dans un pays tel que la Belgique, l'extraordinaire investissement citoyen dans le débat électronique pourrait bien constituer un jeu de dupes : un immense défouloir qui ne mord pas sur les processus de décision et dans lequel, en définitive, le citoyen n'exerce sa souveraineté que dans un seul domaine, la liberté d'expression. Ce n'est pas rien, faut-il le dire, et cette culture du débat vaut infiniment mieux que le silence ou le repli sur soi. Mais lorsqu'elle est coupée, comme c'est souvent le cas, d'un investissement politique concret, elle rappelle un slogan de Mai-68, sans doute caricatural, mais qui n'est pas dénué de bon sens : « La dictature, c'est ferme ta gueule ; la démocratie, c'est cause toujours. »

Il est vrai que l'informatique ne permet pas seulement aux citoyens de débattre entre eux : elle autorise aussi toutes sortes de protestations, qui prennent notamment, depuis quelques années, la forme de pétitions sur Internet encouragées par des sites spécialisés dans cette démarche. C'est ainsi que le site Change.org revendique 100 millions de signataires passés par sa plate-forme. Le phénomène a incontestablement le vent en poupe, surtout depuis que des personnalités reconnues à l'échelle planétaire apportent leur soutien à des pétitions dont elles démultiplient l'impact grâce à leur notoriété. Il reste que, comme nous l'avons déjà noté, le succès quantitatif de certaines pétitions électroniques ne garantit pas leur efficacité.

La sérénité avec laquelle la commissaire européenne en charge de la négociation du TTIP, le projet de traité de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, affronte l'opposition à ce projet illustre bien les limites d'une protestation électronique. Après que la Commission a refusé de reconnaître l'initiative citoyenne européenne sur cette question (qui avait pourtant dépassé le seuil requis d'un million de signatures fin 2014), Cecilia Malmström répliquait à *L'Obs*, le 30 avril 2015 : « La résistance est parfois passionnée, mais combien de gens cela représente-t-il ? » Elle n'ignorait sûrement pas que la mobilisation reste intense sur Internet (la pétition contre le TTIP a atteint les 2 200 000 signatures en juin 2015) ; mais son critère, de toute évidence, était de savoir combien de personnes étaient prêtes à descendre de manière répétée dans la rue pour lutter contre le projet...

1.b/ Au risque de surprendre, nous rangerons aussi les rassemblements des Indignés dans les nouvelles pratiques démocratiques relevant d'une réaction désespérée à la crise du système.

Certes il y a, ici, un engagement plus important, d'ordre physique, et une autre tonalité d'ensemble dans les différents pays où les Indignés se sont développés à partir de l'Espagne (Grèce, Israël, États-Unis avec Occupy Wall Street, Belgique, Royaume-Uni, etc.). L'inspiration des Indignés est, sinon utopiste, en tout cas idéaliste ; leur discours est imprégné de morale, plaide pour une nouvelle démocratie soucieuse du peuple et de la

planète, prône l'humanisation du capitalisme et s'accompagne de gestes de solidarité – notamment en Espagne, par des partages de logements ou d'autres ressources. Mais, malgré cet idéalisme, les Indignés sont porteurs d'une vision profondément pessimiste du système démocratique, dont on peut faire l'hypothèse qu'elle repose sur le constat posé au début de cet article, et qui explique les traits les plus caractéristiques et les plus déroutants de ce mouvement ¹.

À l'exception du cas espagnol, auquel nous reviendrons, ce qui singularise les Indignés, en effet, est qu'ils renâclent à se donner des objectifs précis, un calendrier d'action et une méthode de négociation avec le pouvoir. Ce qui les singularise, encore, est leur refus d'entrer en politique ou de se transformer en groupe de pression structuré, les Indignés formant un mouvement non révolutionnaire et non politique, qui n'a pas l'ambition de s'emparer du pouvoir par la force ou par les urnes. Ce qui achève de les singulariser, enfin, est qu'ils forment un collectif horizontal et mouvant, sans programme édicté par une avant-garde, sans leader désigné ni autoproclamé, sans organisation fixe ou centralisée, sans distinction ni hiérarchie reconnue : ils fonctionnent sur la base d'un postulat d'égalité, d'un consensus évolutif et d'un principe d'autonomie locale. Cet égalitarisme explique la présence, au sein du mouvement, d'anciens altermondialistes et de vieux militants de l'écologie radicale, et la relative absence de cadres syndicaux et de leaders de la gauche marxiste, inquiets devant tant d'angélisme et si peu de pragmatisme. Au regard des modalités traditionnelles d'organisation de la gauche, les Indignés se signalent par le refus de toute violence et par l'absence de stratégie de prise du pouvoir : ils ne se donnent pas d'ennemi un tant soit peu défini, au-delà d'une dénonciation assez vague du « 1 % » des privilégiés qui accaparent les richesses au niveau mondial.

Au risque de leur faire dire ce qu'ils ne pensent pas, les Indignés paraissent ainsi refléter la situation d'ensemble par laquelle nous avons commencé. Leur culte de l'égalité et de l'auto-organisation, leur refus de tout leadership et de toute structuration globale, sont en fait la pointe avancée de l'individualisme contemporain, du primat des choix singuliers de chacun, qui interdit de se soumettre à l'autorité d'un chef ou aux mots d'ordre d'une structure organisée. Les Indignés ne se reconnaissent entre eux que dans la stricte mesure où ils restent unis dans une protestation vague et générale, comme s'ils pressentaient que la mise au point d'objectifs précis risquerait de révéler leurs divergences. De même, leur réticence à se donner un programme et des moyens de négociation participe de la défiance généralisée envers la politique instituée, dont nous avons vu combien elle doit sacrifier au sens du temps, au règne du compromis et à la dure loi des réalités. Par leurs valeurs et, si on peut l'appeler ainsi, par leur stratégie de non-participation, les Indignés adoptent une attitude désespérée face à la démocratie : ils en dénoncent les carences du dehors pour ne pas risquer d'être transfigurés en luttant de l'intérieur du système. Leur sens de l'utopie, du « tout est possible », constitue le reflet idéologique de notre société du virtuel, où tout est effectivement possible au plan de l'imaginaire ou du numérique, sous la forme de récits pixellisés ou d'avatars : l'utopie les cantonne en marge des lieux de pouvoir.

Il est vrai que l'essor de Podemos, en Espagne, semble démentir cette analyse assez sombre : ce parti politique né du tout premier mouvement des Indignés, le 15-M issu de l'occupation de la Puerta del Sol à Madrid en mai 2011, témoigne de la possibilité de

¹ Nous en avons donné une analyse un peu plus étoffée dans « La sociabilité des Indignés », *La Lettre des Académies*, n° 28, quatrième trimestre 2012, p. 1-2.

transformer les Indignés en force politique organisée, comme s'il n'était pas question de désespérer de la démocratie. Mais il s'agit bien là, précisément, d'une *transformation*, la seule connue à ce jour, et dont les conditions de possibilité s'avèrent rétrospectivement très spécifiques². Plusieurs membres de Podemos, en effet, avaient déjà été actifs dans la grande manifestation altermondialiste contre le sommet du G8 à Gênes en juillet 2001 ; deux des leaders de Podemos, Pablo Iglesias et Íñigo Errejón, se sont affirmés de 2006 à 2008 dans des collectifs universitaires tournés vers l'analyse critique et la désobéissance civile ; Pablo Iglesias, s'inspirant d'une devise des mouvements globaux, « Si tu ne peux pas atteindre les médias, deviens toi-même le média », a lancé fin 2010 son émission télévisée hebdomadaire, *La Tuerka*, sur une chaîne indépendante qui lui a donné l'occasion de travailler l'impact médiatique de ses analyses. Certaines conditions de la naissance du parti Podemos étaient déjà réunies avant même qu'éclate le mouvement des Indignés, et c'est en jouant des cartes classiques – la publication d'un manifeste d'intellectuels intitulé *Convertir l'indignation en changement politique*, puis la transformation de l'initiative Podemos en parti politique, et enfin l'exploitation délibérée des médias – que ce mouvement s'est donné une chance d'avoir un impact sur le jeu démocratique. Si Podemos atteste la possibilité de structurer l'expérience effervescente des Indignés, ce mouvement-parti, comme il se présente, doit encore faire la preuve qu'il ne sera jamais une formation politique comme les autres. S'il y parvient, il montrera qu'une véritable alternative démocratique reste praticable. S'il échoue, il risque de renforcer la désespérance ambiante en Espagne, comme s'il n'était pas possible d'échapper au système – comme s'il fallait soit rester dans ses marges, soit se soumettre à ses règles.

1.c/ Au risque de surprendre encore, nous aborderons ici également les expériences du G1000 et de Tout autre chose comme derniers exemples de nouvelles pratiques démocratiques relevant d'une réaction désespérée à la crise du système.

Certes, le G1000 s'est illustré par son souci de dialogue avec le monde politique, dont le point d'orgue aura été la présentation de ses propositions dans différents parlements du pays. Pourtant, aussi bien par son diagnostic que par sa pratique, le G1000 paraît bel et bien constituer une réaction désespérée à la crise de la démocratie représentative.

Comme son manifeste le souligne, le G1000 est né en réponse au très long blocage politique qui a suivi les élections fédérales du 13 juin 2010. Mais il a d'emblée élargi son diagnostic par-delà ce contexte particulier. Le plus frappant, dans son approche, n'est pas seulement la conviction que le monde politique est garrotté par les conflits d'intérêts que nous avons évoqués, ainsi que par la peur des échéances électorales. Le plus frappant est que le G1000 tient le citoyen pour impuissant et muet entre deux élections parce que la société civile organisée ne serait plus capable de structurer le débat politique. Or ce qui est ainsi visé est l'ensemble des associations, des syndicats, des mutuelles, des ONG, des Églises, des fédérations, des groupes de pression..., qui se comptent par dizaines de milliers en Belgique et qui revendiquent au total des millions de membres. La refondation démocratique que le G1000 appelle de ses vœux ne peut dès lors s'appuyer, selon sa propre terminologie, que sur « le citoyen » aidé de « l'expert », c'est-à-dire que sur un tête-à-tête entre personnes potentiellement désintéressées, supposées capables

² Pour plus de détails sur la naissance et la dynamique de Podemos, voir Ana DOMÍNGUEZ et Luis GIMÉNEZ (dir.), *Podemos. Sûr que nous pouvons !*, Montpellier, Indigène éditions, 2015. Il faudrait y ajouter, nous semble-t-il, un cumul de circonstances propre à l'Espagne : la violence de la crise économique et sociale, d'une part, et des scandales de corruption qui ont entaché l'image de l'ensemble des partis espagnols, dont le parti socialiste, d'autre part.

de s'écouter mutuellement, d'échanger des arguments sans *a priori* et de dépasser leurs propres intérêts au profit de l'intérêt général.

Le modèle de démocratie délibérative ainsi proposé a ses lettres de noblesse, et repose sur un réel optimisme quant aux capacités rationnelles des individus et à l'expertise que les citoyens peuvent apporter en se fondant sur leur propre vécu, qui échappe trop souvent aux études à haute teneur chiffrée. Mais il faut bien constater – et c'est la raison pour laquelle nous le rangeons ici dans les réactions désespérées à la crise du système – que le G1000, qui se dit en quête d'une innovation démocratique, propose sans le dire de revenir à l'idéal républicain de Jean-Jacques Rousseau, c'est-à-dire à un modèle vieux de deux siècles et demi, mâtiné d'un appel aux experts qui est, lui, en phase avec l'idéologie dominante. Dégager de nouveaux choix démocratiques en écartant les groupes d'intérêts organisés et en espérant que des citoyens désaffiliés parviendront à faire abstraction de leurs préférences ou de leur situation personnelle, ce n'est rien d'autre que d'en appeler à la volonté générale selon Rousseau, qui ne peut s'exprimer que par l'étouffement résolu de toute volonté particulière ou catégorielle. En appeler aux experts pour éclairer les citoyens sur les dimensions plus techniques des choix qu'ils ont à poser, c'est embrasser l'idéologie scientiste contemporaine et postuler que les experts peuvent être neutres, alors que ceux que le G1000 avait réunis pour encadrer les travaux de sa grande journée du 11 novembre 2011 à Tour et Taxis, à Bruxelles, étaient significativement de gauche.

Ces remarques trop rapides ne constituent pas un jugement : nous essayons simplement de comprendre quelle dynamique est à l'œuvre face au constat de blocage démocratique dressé en commençant. Dans cet esprit, nous relèverons encore, quant au G1000, son attitude respectueuse à l'égard des responsables politiques. En remettant ses conclusions sur le thème de l'emploi aux présidents de la Chambre, du Sénat et du Parlement wallon, le G1000 n'a ni innové, ni manifesté une grande impertinence. Il faut sans doute y voir le souci de se démarquer du poujadisme ambiant, de venir en aide au monde politique plutôt que de le mettre en procès. Mais tant de respect est aussi une manière de rester à distance de la politique effective, comme si, à l'instar des Indignés ou de la e-démocratie, le G1000 n'attendait rien de plus du système qu'une improbable écoute, et ne voulait surtout pas l'investir de l'intérieur.

On peut en donner pour indice supplémentaire le fait que le G1000 est en veilleuse depuis sa grande opération de novembre 2011, et que son esprit persiste au travers d'une idée portée, à ce jour, par quelques cercles intellectuels : le retour³ à des assemblées composées non pas d'élus mais de citoyens tirés au sort⁴. Soit une perspective qui serait subversive, et traduirait un optimisme démocratique retrouvé, si elle avait vocation à remplacer purement et simplement la démocratie électorale fondée sur le choix entre différents partis politiques. Mais les propositions qui circulent avec le plus d'insistance limitent ce nouvel instrument à des rôles étroitement définis : soit délibérer, entre citoyens tirés au sort, de lois très générales à portée constitutionnelle, comme le droit au blasphème ou le droit

³ Nous parlons de « retour » compte tenu de la référence à la démocratie athénienne qui inspire ces propositions – démocratie qui constituait en fait une oligarchie, seule une petite minorité des habitants d'Athènes ayant, à l'époque, le statut de citoyen.

⁴ Le fait qu'il s'agisse de composer des *assemblées*, c'est-à-dire de faire prendre des décisions par un petit nombre de citoyens, montre que cette proposition s'inscrit dans le cadre de la démocratie représentative et non de la démocratie directe comme on le croit parfois. Des citoyens tirés au sort ne sont certes pas des élus, mais ce sont bien des *représentants* – supposés, en l'occurrence, constituer un échantillon sociologiquement représentatif de la population.

au mariage pour les homosexuels en Irlande ; soit constituer une assemblée consultative, également tirée au sort, qui posséderait un droit de veto sur certaines législations adoptées par un parlement élu selon la méthode classique. Il y a bien là, dans les deux cas, une exigence d'investissement citoyen dans un rôle législatif, mais cantonné à des prérogatives très précises – comme s'il fallait, pour l'essentiel, se résoudre à vivre avec le système établi, c'est-à-dire abandonner aux partis politiques, pourtant si décriés, la quasi-totalité des décisions à prendre.

Le mode d'organisation de Tout autre chose est moins formalisé et moins original que celui du G1000, mais ce mouvement lancé fin 2014 dans le prolongement de Hart boven Hard en Flandre semble reposer sur une même désespérance à l'égard de la démocratie représentative.

On ne peut qu'être frappé, en effet, par le contraste entre l'objectif prioritaire de Tout autre chose, à savoir lutter contre les politiques d'austérité budgétaire impulsées par l'Union européenne, et son refus d'assumer un positionnement idéologique ou politique, c'est-à-dire d'incarner, de *représenter* une tendance quelconque. Non seulement il contourne les partis, quels qu'ils soient, mais en outre le mouvement récuse toute étiquette ou toute identité susceptible de rassembler autour d'une position définie : alors même qu'il défend des valeurs de solidarité et d'égalité et qu'il entend lutter contre des politiques d'austérité soutenues par des partis de droite et du centre-droit, il ne se proclame ni progressiste ni de gauche. Une de ses chevilles ouvrières déclarait ainsi au *Soir*, le 6 février 2015 : « Jamais nous ne nous doterons d'un organe de direction qui tracera une ligne s'imposant à tous. Notre raison d'être, c'est de redonner la parole aux gens, ce n'est pas de faire une synthèse politique. » De même, quoique plus engagé que le G1000, Tout autre chose en appelle comme celui-ci aux « citoyens » en tant que tels, considérés comme des individus non affiliés auxquels il faut rendre la parole et le goût de l'implication – ce qui traduit, sinon un rejet, du moins une volonté de se démarquer de l'énorme tissu associatif qui caractérise la Belgique, et qui n'a pas attendu l'éclosion de ces nouveaux acteurs pour dénoncer la logique de l'austérité budgétaire.

Il s'agit donc, pour Tout autre chose, de greffer une parole citoyenne libre sur la démocratie *et* sur la société civile organisée, comme si celle-ci était le clone ou le prolongement de celle-là – ce qui rappelle, sans le dire, la manière dont Guy Verhofstadt fustigeait la prééminence des partis *et* des corps intermédiaires dans son *Burgermanifest* de 1992 ou, sur un autre bord idéologique, la tentative avortée de créer un Syndicat de la vie quotidienne au début des années 2000. Dans la pratique, Tout autre chose a rapidement été investi par des militants ou des représentants de la société civile, mais il ne prétend pas représenter ou fédérer celle-ci : il se veut à la recherche d'une parole neuve et d'un engagement non politisé, qui brasse plus large que les revendications sectorielles défendues par les structures instituées. Un des objectifs affichés dans l'appel fondateur du mouvement consiste à « construire une démocratie où le citoyen ne soit plus à la merci des lobbys et du pouvoir de l'argent, où chacun puisse se faire entendre » : un tel objectif suppose que ni les partis politiques ni le tissu associatif ne permettent plus au citoyen de s'exprimer, motif pour lequel le même texte fondateur réclame « un vrai débat démocratique ». Loin de tout populisme (c'est un élément commun aux différentes expériences évoquées ici), Tout autre chose ambitionne de refonder la démocratie en s'appuyant sur des « citoyens de tous horizons » : c'est le peuple souverain et indifférencié qu'il s'agit de remobiliser et de rendre acteur, en marge du système établi, de ses partis, ses clivages et ses piliers – auxquels Tout autre chose se limitera à *adresser* ses revendications, sans devenir un

des rouages d'un système dont il n'attend manifestement pas grand-chose. La recherche d'une alternative aux politiques d'austérité passe par la recherche d'une démocratie alternative, comme si notre organisation politique était aussi désespérante que les orientations économiques et budgétaires qui prévalent aujourd'hui.

2/ Une tout autre manière de répondre à la crise de la démocratie consiste à contourner le jeu politique et à exercer sa souveraineté, non plus en tant que citoyen-électeur ou citoyen délibératif, mais en tant que citoyen-consommateur.

Le citoyen, en effet, a redécouvert à la fin du siècle passé le pouvoir dont il dispose du simple fait de ses décisions d'achat ou de non-achat, ainsi que la possibilité pour lui de s'engager concrètement tout en restant en dehors de la sphère politique s'il le souhaite.

L'enjeu concerne avant tout les conditions dans lesquelles les entreprises produisent, partout sur la planète, des biens de consommation destinés aux pays les plus riches. Plusieurs catégories de produits sont ainsi visées, parmi lesquelles nous distinguerons ici : les marchandises fabriquées à partir de matières premières achetées à bas prix dans des pays pauvres qui sont spoliés de leurs richesses naturelles ; les biens produits dans des pays où les rémunérations et les conditions de travail des salariés sont déplorables, violant les normes sociales internationales voire les droits de l'homme les plus élémentaires ; les produits finis en provenance de pays dont le régime politique ou la politique intérieure ou extérieure paraissent inacceptables ; les marchandises présentant un risque pour la santé ou pour l'environnement, ou qui sont produites dans des conditions qui font courir des risques aux travailleurs des pays pauvres dont elles proviennent.

Cette classification n'est pas exhaustive, mais elle suffit à donner une idée de l'importance des enjeux. Ces catégories de produits ne sont pas non plus figées, ni sans relations entre elles : au fil du temps, la dénonciation des conditions salariales dans les pays pauvres s'est doublée d'une dénonciation des risques environnementaux encourus sur place, le combat des organisations syndicales étant ainsi renforcé par le combat mené par des organisations environnementales. De plus en plus, ce que l'on appelait jadis, dans les milieux de gauche, « la convergence des luttes » est une réalité de terrain, les travailleurs les plus exploités étant aussi les travailleurs les plus exposés aux risques sanitaires.

Face à ce genre de situations, l'implication du citoyen-consommateur prend plusieurs formes. Le citoyen peut boycotter certains produits en raison de leur pays d'origine ou des conditions de travail imposées par l'entreprise productrice. Il peut aussi profiter de l'apparition sur le marché de produits concurrents, fabriqués dans des conditions respectueuses des différents maillons de la chaîne de production. Les ONG et les coopératives qui proposent ce genre de produits appellent le citoyen à une sorte de boycott indirect, qui ne vise pas une entreprise précise mais qui attire l'attention sur les conditions sociales régnant dans un secteur donné, ce qui doit conduire, à terme, à pousser les producteurs à moraliser leurs pratiques pour ne pas perdre de parts de marché.

Cette façon de jouer sur la concurrence, c'est-à-dire de réguler le capitalisme en utilisant ses propres recettes, a connu un développement spectaculaire dans le secteur des produits alimentaires bio, où l'offre non conventionnelle n'est plus seulement le fait de producteurs alternatifs mais aussi le fait d'entreprises à vocation lucrative, qui ont compris qu'un nouveau marché était en plein essor et qu'il était de leur intérêt de s'y faire une place

de choix (au risque, qui s'est vérifié, de voir apparaître des pratiques douteuses à l'intérieur même de la filière du bio, dont le label n'est pas toujours contrôlé avec rigueur). Par-delà le bio, le marché des biens durables, des constructions passives, des productions locales, des sources d'énergie non polluante, des automobiles à faible émission de CO₂, etc. obéit à la même logique en proposant au consommateur des biens plus respectueux de l'environnement. Par ailleurs, la quête de moralisation du capitalisme s'est élargie au secteur dématérialisé de la finance, avec l'apparition d'une finance éthique ou solidaire qui s'efforce de concilier des rendements de qualité avec des choix de placement au-dessus de tout soupçon en termes sociaux et environnementaux. Enfin – et c'est sous cette forme que l'implication du citoyen est la plus frappante car la plus exigeante –, les consommateurs peuvent décider de sortir autant que possible du cercle de la consommation-destruction en optant pour les circuits courts, l'autoproduction, le troc, la récupération et le recyclage systématiques, la décroissance, la simplicité volontaire...

Le rapport à la démocratie qui sous-tend ces pratiques est difficile à déterminer. Plusieurs d'entre elles ont été lancées, à l'origine, par des organisations très structurées et politisées, et les enquêtes montrent, sans surprise, que ce sont les citoyens les mieux informés et les plus conscientisés qui modifient ainsi leurs comportements et qui utilisent leur portefeuille comme on utiliserait un bulletin de vote : pour faire évoluer la société. Par ailleurs, cette prise de responsabilité directe des consommateurs est loin de suffire, et c'est la raison pour laquelle des groupes de pression militent, parallèlement, pour des réformes législatives dépendant des autorités politiques, comme en attestent par exemple l'adoption récente, en France, d'une loi punissant les pratiques d'obsolescence programmée ou la création en Belgique, en 2002, d'un label social destiné à promouvoir la production socialement responsable, c'est-à-dire respectueuse des normes de base de l'Organisation internationale du travail (OIT). En permettant à des entreprises bien déterminées d'apposer sur leurs produits une étiquette les signalant comme produits socialement équitables ou respectueux de l'environnement, les responsables politiques espèrent favoriser, non pas une autorégulation spontanée du monde des entreprises, mais une régulation atteinte sous la pression des consommateurs, dont la vigilance et la réactivité sont essentielles pour que les entreprises modifient leur comportement à grande échelle. Le pouvoir politique s'appuie ainsi sur le pouvoir des consommateurs, ce qui lui permet de jouer sur la régulation plutôt que sur la contrainte – contrainte qu'il hésite manifestement à employer, comme en témoigne le petit nombre de lois interdisant purement et simplement le recours à des substances nocives pour la santé ou pour l'environnement.

Dans ce jeu triangulaire, les groupes de pression et les citoyens conscientisés sont plus déterminés que les politiques, qui tiennent compte des intérêts et des lobbys du monde économique mais aussi des réactions des électeurs peu sensibles à ces types d'enjeux, électeurs qui acceptent difficilement que les progrès sociaux ou environnementaux limitent leur capacité de choix ou augmentent les prix. Les citoyens qui s'engagent dans la consommation bio, dans un mode de vie durable ou, *a fortiori*, dans la simplicité volontaire ou la décroissance sont convaincus de devoir agir sans attendre que les responsables politiques osent passer outre aux intérêts économiques ou au chantage à l'emploi. En réformant leur mode de vie et de consommation, ces citoyens contournent le système établi pour apporter leurs propres solutions, pour agir en lieu et place de leurs représentants : comme s'ils ne croyaient guère à la politique, ils deviennent les législateurs d'eux-mêmes et de leur famille, tout en espérant que leur exemple fasse boule de neige.

Il s'agit là d'une forme de réappropriation de la souveraineté populaire, mais qui n'accorde guère de crédit aux institutions démocratiques.

3/ Le dernier type de nouvelles pratiques de la démocratie que nous aborderons dans cet article concerne ce que nous avons appelé l'affrontement direct avec le pouvoir.

Cette formule peut surprendre car, après tout, il n'est pas sûr qu'affronter le pouvoir, lorsque ce dernier est démocratique, constitue un geste lui-même démocratique. La grève et les manifestations, par exemple, sont restées longtemps controversées, d'excellents esprits considérant que les décisions prises dans le respect des règles constitutionnelles s'imposent à l'ensemble des citoyens et n'ont pas à être contestées – sinon de l'intérieur même du système établi, par de nouvelles propositions législatives. Selon ce raisonnement, l'on n'a pas, dans une démocratie telle que la Belgique, à opposer la loi de la rue à la rue de la Loi.

Pourtant, l'opposition aux décisions prises dans le respect des règles constitutionnelles a été reconnue comme faisant partie intégrante de la vie démocratique, ne serait-ce que dans la mesure où les citoyens qui ne sont pas représentés au gouvernement et, *a fortiori*, au parlement, ont le droit de manifester leur désaccord avec les décisions de la majorité. Si l'on ajoute à ce facteur structurel de mécontentement les blocages et les frustrations évoqués au début de cette @analyse, il n'y a pas à s'indigner que les bras de fer avec le pouvoir existent : il faudrait plutôt s'étonner qu'ils ne soient pas plus nombreux.

Quoi qu'il en soit sur ce point, les limites de la démocratie représentative n'ont pas cessé d'alimenter des aspirations à une démocratie plus directe, non pas pour remplacer le système représentatif, mais pour le compléter ou pour en atténuer certains inconvénients.

Dans la démocratie directe, en effet, les citoyens formulent une *volonté*, claire et solennelle, qui constitue par elle-même une *décision* politique, comme dans le cas du référendum ou de la consultation populaire. La démocratie directe se distingue ainsi, non seulement de la démocratie représentative, mais également de la démocratie participative ou délibérative telle que la pratiquent les Indignés, le G1000, Tout autre chose ou le monde associatif. Il existe une différence de nature entre une simple participation au débat démocratique, aussi insistante soit-elle, par laquelle on émet une *proposition* parmi d'autres, et des démarches par lesquelles des citoyens, isolés ou en groupe, *imposent* leur volonté, ou tentent d'arracher une décision précise. La démocratie directe constitue, de ce point de vue, la pratique citoyenne la plus efficace : elle substitue la volonté du peuple – ou d'une fraction du peuple – aux décisions de ses dirigeants.

Dans le contexte de crise de la représentation rappelé ci-dessus, on pourrait s'attendre à ce que la démocratie directe connaisse un grand essor. Or la consultation populaire⁵, qui est entrée dans le droit belge et dans le droit européen depuis plusieurs années, reste très peu utilisée. Le fait que des conditions fort strictes doivent être remplies pour que des citoyens puissent initier eux-mêmes une consultation explique en partie le maigre succès de cette procédure, mais il n'est pas sûr qu'il suffirait d'assouplir ces conditions pour que les citoyens se précipitent sur cette forme de démocratie directe. En effet, comme

⁵ Nous ne distinguerons pas ici entre la consultation populaire, seule permise en Belgique, et le référendum, dont les résultats sont contraignants alors que ceux de la consultation ne le sont pas : les caractéristiques qui nous intéressent dans ces mécanismes leur sont communes.

toutes les pratiques déjà évoquées le montrent, les citoyens sont à la recherche d'une implication *personnelle* dans la vie démocratique, d'une forme d'engagement qui respecte leur singularité et qui leur donne le sentiment de peser par eux-mêmes sur la réalité. Or, une fois lancée, la consultation populaire a pour principal défaut de remettre, elle aussi, la décision aux mains des autres. Chacun n'est qu'un votant parmi des milliers ou des millions ; personne ne maîtrise le résultat du vote, qui dépend d'un effet de masse et non de la volonté singulière d'Untel ou d'Unetelle ; aucun citoyen ne peut faire valoir la singularité de sa position, qui se réduit, au moment de la votation, à un choix binaire et simplificateur, au refus ou à l'acceptation du projet proposé. La consultation populaire constitue une alternative à la démocratie représentative par l'identité des décideurs, mais elle ne s'accorde pas avec le désir de voir reconnaître la singularité et l'autodétermination de chaque citoyen individuel.

Cela étant, on commettrait une erreur en réduisant la démocratie directe au référendum ou à la consultation populaire, et en concluant dès lors à la stagnation de la démocratie directe. Celle-ci est au contraire en expansion, si l'on tient compte du critère qui permet de distinguer une pratique de démocratie *directe*, à savoir qu'à travers elle, un citoyen ou un groupe de citoyens tente de forcer *lui-même* une décision. Une des évolutions les plus frappantes de ces dernières années, en effet, réside dans les multiples procédés auxquels recourent les citoyens pour faire triompher leur volonté, procédés que nous devons nous contenter d'évoquer, faute de place pour les approfondir.

3.a/ Il y a d'abord le recours au droit, qui permet de faire casser une décision politique, qu'elle soit législative ou administrative. Ce procédé peut s'appuyer sur différentes voies de recours qui reflètent la hiérarchie des normes juridiques.

Les actes administratifs – parmi lesquels figurent un certain nombre de décisions gouvernementales, comme des arrêtés par exemple – peuvent faire l'objet d'un recours en annulation auprès d'une juridiction administrative, dont la plus importante en Belgique est le Conseil d'État. C'est dans ce cadre que des francophones ont tenté de faire annuler les fameuses circulaires flamandes sur l'emploi des langues en matière administrative qui ont bouleversé l'application du régime des facilités.

Les arrêtés et les lois peuvent faire l'objet d'un recours devant la justice lorsqu'un droit subjectif est violé, par exemple un droit civil ou un droit politique. Les cours et tribunaux ne peuvent évidemment pas annuler un règlement ou une loi, c'est-à-dire se substituer ou pouvoir exécutif ou au législateur. Mais, comme on a pu l'observer dans le lancinant dossier des nuisances sonores autour de l'aéroport de Zaventem, les tribunaux peuvent suspendre un arrêté, imposer des astreintes ou accorder des indemnisations financières, ce qui peut contraindre le pouvoir à modifier la législation ou le règlement litigieux.

Les citoyens peuvent aussi demander à la Cour constitutionnelle l'annulation, partielle ou totale, d'une loi qui violerait certains articles de la Constitution. C'est dans ce cadre que les deux premiers décrets « inscriptions » de la Communauté française en matière d'accès à l'école secondaire ont été attaqués ; c'est dans ce même cadre que des citoyens flamands (parmi lesquels figuraient des élus du CD&V, de la N-VA et du VB) ont obtenu la mise en cause, par la Cour constitutionnelle, de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, avec les conséquences finales que l'on sait ; c'est toujours dans ce cadre, pour prendre un dernier exemple, que la Cour constitutionnelle a supprimé, par son arrêt du 12 mars 2015, l'obligation pour les élèves de l'enseignement public de suivre soit un cours de religion soit le cours de morale laïque.

D'autres possibilités de recours au droit existent à l'échelle internationale, notamment auprès de la Cour de justice de l'Union européenne, qui siège à Luxembourg, et auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, qui siège à Strasbourg. Avec, là encore, des arrêts célèbres, comme l'arrêt *Lautsi* par lequel la Cour européenne des droits de l'homme a finalement autorisé la présence de crucifix dans les écoles publiques italiennes, alors que la Cour avait été saisie dans l'espoir qu'elle mettrait fin, au nom de la Convention européenne des droits de l'homme, à la présence de ces symboles religieux dans des écoles supposées être neutres.

Comme les exemples cités le montrent, le recours au droit n'est pas seulement en expansion : il prend aussi une forme de plus en plus politique. Dans un certain nombre de cas, les plaignants ne sont pas mus par un préjudice grave et personnel : ils font délibérément intervenir la justice pour obtenir une victoire politique, pour faire annuler ou réformer une norme juridique à portée générale qu'ils contestent pour des motifs idéologiques. Ils pratiquent ainsi une forme de démocratie directe qui peut s'avérer d'une redoutable efficacité, et dont la dimension politique est particulièrement manifeste quand elle plonge les juges dans l'embarras. Alors que les juges, surtout dans une conception française du droit, doivent trancher un différend en appliquant la loi, doivent pacifier un conflit en disant le droit, il n'est pas rare qu'ils importent le conflit en leur sein, qu'ils hésitent, se divisent ou se déjugent entre eux, traduisant ainsi, non seulement une certaine lacune du droit positif, mais aussi le caractère hautement politique de la décision à prendre, qui touche à des principes ou à des valeurs qui opposent des catégories entières de citoyens entre elles. On rappellera ainsi que l'arrêt *Lautsi*, finalement favorable à l'État italien, avait été précédé en un premier temps par une décision *inverse* de la Cour européenne des droits de l'homme, qui concluait à l'interdiction des crucifix à l'école publique : la Cour a renversé sa propre jurisprudence en deuxième instance.

3.b/ Le recours au droit n'est pas la seule forme de démocratie directe à avoir le vent en poupe. D'une part, même s'ils restent rares, des actes de désobéissance civile, comme des abattages sauvages de champs d'OGM ou des occupations de terrains destinées à empêcher un aménagement controversé (en France, l'aéroport de Notre-Dame-des Landes, le barrage de Sivens, etc.), ont pour objectif de protester de façon spectaculaire contre des mesures ou des pratiques que des militants jugent inacceptables. En prenant le risque de subir une condamnation en justice, mais aussi en attirant l'attention des médias sur leur action – procédé dont une organisation comme Greenpeace s'est faite la championne dès les années 1970 –, les citoyens qui s'impliquent ainsi ne se contentent pas d'intervenir dans le débat politique : le caractère spectaculaire de leur geste a pour objectif de contraindre les élus à faire cesser la pratique incriminée.

On peut en dire autant, d'autre part, de diverses formes d'intervention qui ne versent pas forcément dans l'illégalité, mais qui rompent avec les codes de la concertation pour instaurer un rapport de force symbolique avec le pouvoir, toujours dans l'objectif de le faire reculer ou de le faire décider dans un sens précis : grèves de la faim, comme on en voit régulièrement de la part de sans-papiers ; occupations sauvages de la voie publique ; arrêt forcé d'un chantier controversé, comme celui qui devait conduire à l'abattage de 300 platanes le long de l'avenue du Port à Bruxelles, etc. Certaines grèves, certaines occupations d'usine et certaines manifestations sont à ranger dans la même catégorie, dès lors qu'elles s'appuient sur une présence physique, sur une indignation morale et sur l'écho des médias *pour faire plier* les autorités publiques, et pas seulement pour attirer l'attention sur un enjeu négligé ou sur une proposition qui n'a pas été prise

en considération par les élus. Une fois de plus, le critère permettant de discerner, en l'occurrence, une pratique de démocratie directe réside dans la ferme détermination à gagner la partie et dans la conviction de posséder une légitimité supérieure à celle des représentants du peuple car c'est ici le peuple même – ou, en tout cas, une fraction de peuple plus ou moins directement concernée par une décision – qui exprime sa volonté. Cette manière de contester des décisions prises dans le cadre de la démocratie représentative en appelle ainsi au principe ultime de la démocratie, à savoir la souveraineté populaire.

*

Ces pratiques de démocratie directe, auxquelles le monde saturé d'écrans dans lequel nous vivons donne un formidable retentissement, ne constituent pas pour autant un dépassement de la démocratie représentative : elles visent tout au plus à la corriger. Comme les exemples cités le montrent, elles ont généralement en commun de mobiliser les citoyens *contre* une décision déjà prise ou en voie de l'être, ou *contre* une pratique déjà répandue : il est beaucoup plus rare qu'elles visent à proposer une nouvelle législation ou à initier un projet inédit. Elles prennent ainsi acte, à leur tour et à leur manière, des règles de base du système, qui donne aux élus le monopole de la décision politique légitime, laissant aux citoyens la possibilité de la contester, de la faire amender en justice, d'essayer de l'éviter ou de lui inventer une alternative. Elles portent d'ailleurs le plus souvent sur des problèmes très précis, voire locaux, et elles n'ambitionnent pas de rénover ou de refonder la démocratie, comme les Indignés ou le G1000 semblent avoir rêvé de le faire.

Paradoxalement, les formes d'implication citoyenne qui auront le plus nettement perturbé le système politique résident dans le recours au droit, c'est-à-dire dans l'appel à un tiers extérieur au jeu démocratique proprement dit. Quant à la stratégie qui aura le mieux fait évoluer le système économique, elle est le fait des citoyens-consommateurs qui tentent d'agir directement sur la politique des entreprises, en matière sociale et surtout environnementale : ce sont eux qui, par leur comportement davantage que par leur vote, incitent les intérêts privés à se réformer et les partis politiques à oser réformer. Ici encore, c'est de l'extérieur du système constitutionnel de pouvoir que provient l'aiguillon qui transforme – fût-ce lentement et à la marge – le jeu des décisions privées et publiques. *On ne transforme pas la société par décret*, titrait Michel Crozier en 1979 ; plus exactement, on la transforme par décret si certaines de ses composantes lui imposent de se transformer. Si la démocratie se définit comme l'exercice du pouvoir par le peuple et pour le peuple, on ne peut comprendre sa dynamique qu'en élargissant son analyse bien au-delà du champ qui en détient formellement le monopole.